Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20251124-DCM241120251282-DE

Convocation du 17/11/2025
Affichée / Publiée le 17 novembre

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**25**
Quorum :	**13**
Présents :	17
Absents :	**8**
Procurations :	8
Votants :	25

LE VING QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire**.

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, **Adjoints.** Raymond BLOUET, Mathieu LEVILLAIN, **Conseillers municipaux délégués.** Jean RONSIN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Chrystel CAULET, Mylène MENARD, Flavie ANNE, David LE LARGE, Christine PERTUISEL, Fabien GRIGNON, Pierre PIRON.

EXCUSÉS - PROCURATIONS : Béatrice GAYVRAMA à Michel HALOUX, Nicolas AUBIN à Jean-Paul RONSIN, Sophie RABORY à Régine LEFEUVRE, Annick VIVIEN à Francine RABINIAUX, Mélynda HASSOUNA à Fabien GRIGNON, Caroline COPPENS à Chrystel CAULET, Nicolas VOLLE à Mathieu LEVILLAIN, Mathias JOLY à Elisabeth ABADIE.

SECRETAIRE de SEANCE : Régine LEFEUVRE.

Délibération rectificative de la délibération n°2025-128 du 24/11/2025 par suite d'une erreur matérielle concernant les membres présents.

OBJET : SALLE DE SPORT : DEMANDE RECTIFICATIVE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT (CDT) (N°2025-128)

Monsieur le Maire rappelle que la nouvelle salle de sport sera construite au stade Edmond Blanchet, dans le prolongement de la salle du COSEC et en adjonction de celle-ci. Cet ouvrage communal a été identifié au « plan sports communautaire » de Montfort Communauté, finalisé en 2015. Le programme de la nouvelle salle de sport a été engagé en 2019. Le marché de maitrise d'œuvre a été attribué au cabinet d'architectes BOULET.
Il rappelle que la poursuite de ce projet a été retardée de plus d'un an à cause de la crise sanitaire, et que ce programme a été impactée par l'inflation.
En conséquence, ce projet, initialement prévu en 2 tranches, a connu une augmentation conséquente de son coût qui a conduit la commune à modifier le programme et à le réduire à la seule construction de la salle neuve.

Evolution du cout du programme
En septembre 2021, le conseil municipal a validé la phase PRO alors estimée à 2,639 M€ HT de travaux.
En février 2022, le conseil municipal décide de valoriser la toiture de la nouvelle salle de sport et d'y installer des panneaux photovoltaïques sur 1500 m² environ. Ce choix a nécessité un investissement supplémentaire tenant à la modification de la conception de la charpente ; majoration de 230 000 € HT.
En juillet 2022, lors du lancement de la consultation des entreprises, la maîtrise d'œuvre actualise le coût des travaux à 3,163 M€ HT (phase DCE).
Les offres économiquement les plus avantageuses ont représenté 3,782 MHT de travaux.
Du fait d'un écart de plus de 500 000 € HT, la commune a renoncé au mur d'escalade intérieur avec l'abaissement de la hauteur de la salle neuve. Avec ces modifications, les travaux s'élevaient à 3 431 816 HT €.
Après mise au point, le montant des marchés de travaux attribués en mars 2023 s'élevait à 3 231 427 € HT pour les 2 tranches (construction de la salle neuve et réhabilitation du COSEC existant avec restructuration des vestiaires, ajout d'une entrée et d'un espace de convivialité).
En janvier 2025, il est décidé de réduire le programme à la seule construction de la salle neuve.
En juillet 2025, la maitrise d'œuvre estime les travaux à 2 605 104,47 € HT, auquel il faut ajouter le lot des panneaux photovoltaïques estimé à 195 150,50 € HT.
En septembre 2025, la maîtrise d'œuvre établit les avenants aux marchés de travaux. En incluant l'estimation des panneaux photovoltaïques, le montant cumulé des travaux s'établit à 2 908 400,24 € HT.
Ces montants sont repris dans le plan de financement actualisé, annexé à cette délibération.

Modification du programme
En février 2022, le conseil municipal décide de valoriser la toiture de la nouvelle salle de sport pour y installer des panneaux photovoltaïques, et produire de l'électricité couvrant les besoins des bâtiments communaux.
En décembre 2022, pour réduire le coût du programme, la commune renonce au mur d'escalade intérieur et valide l'abaissement de la hauteur de la salle neuve.
En 2023, le portage et la maitrise d'ouvrage de cet équipement sportif structurant par Montfort Communauté est envisagé, et n'est finalement pas retenu. Montfort Communauté alloue un fonds de concours de 1M €, conditionné par l'accueil, dans la zone mezzanine, de l'activité musculation actuellement dispensée à Pleumeleuc.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20251124-DCM241120251282-DE

Début 2025, le programme est réduit à la seule construction de la nouvelle salle de sport.

Monsieur Le Maire rappelle que ce programme fait l'objet d'une participation financière du Département d'Ille-et-Vilaine de 180 000 €, inscrite au contrat de territoire 2017/2021, dont la validité a été prolongée.
Par délibération 2023-054 du 7 avril 2023, le conseil municipal avait sollicité cette participation financière du département d'Ille-et-Vilaine.
Du fait de la modification du programme réduit à la construction de la nouvelle salle et de la modification du coût, dont les travaux s'élèvent à 2 908 400,24€ HT, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de régulariser la demande de subvention avec ces éléments modifiés.

A l'unanimité, le conseil municipal :
- sollicite le versement de la participation financière du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine de 180 000 € inscrite au contrat de territoire 2017-2022 pour la construction de la nouvelle salle de sports,
- valide le plan de financement actualisé annexé à la présente délibération,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de transmettre cette demande et tout autre document s'y rapportant au Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine,
- précise que cette délibération régularise et se substitue à la délibération 2023-054 du 7 avril 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.



Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20251124-DCM241120251282-DE

Plan de financement de la salle des sports ; actualisation de novembre 2025
Annexé à la délibération n°2025-128

Coût estimatif de l'opération

Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)		
Maîtrise d'œuvre				
Maitrise d'œuvre	Cabinet BOULET Architectes	245 569,00 €		
Études complémentaires / frais annexes				
Etude de sol	SOL CONSEIL	8 159,00€		
Contrôle Technique	Bureau Alpes Contrôle	10 280,00€		
Mission SPS	IPAC Conseil	3 630,00€		
	Sous-total MOE/Études	267 638,00 €		
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)				
LOT 01 – TERRASSEMENT- VRD- AMENAGE	PEROTIN TRAVAUX PUBLICS	183 726,50€		
LOT 02 – GROS ŒUVRE	ENTREPRISE CHANSON	615 000,00€		
LOT 03 – CHARPENTE METALLIQUE ET BOI	OMS	422 799,33€		
LOT 04 – COUVERTURE- ETANCHEITE	SAS FERATTE	302 360,14€		
LOT 05 – BARDAGES EXTERIEURS	PENTHIEVRE COUVERTURE BARDAGE	205 064,21€		
LOT 06 – MENUISERIES EXTERIEURES ALU	SER AL FER	8 340,00€		
LOT 7 – METALLERIE	SER AL FER	67 479,62€		
LOT 08 – MENUISERIES INTERIEUES BOIS	HEUDE BATIMENT	91 839,58€		
LOT 09 – CLOISON -DOUBLAGES - PLAFON	SARL DAVID BETHUEL	52 596,44€		
LOT 10 – REVETEMENTS DE SOLS DURS - F	NOVOBAT	63 420,65€		
LOT 11 – PEINTURE - NETTOYAGE	IFFENDIC PEINTURE	54 035,71€		
LOT 12 – EQUIPEMENTS SANITAIRES - CHA	LE BRETON BASSELOT	270 438,05€		
LOT 13 – ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	BERNARD ELECTRICITE	167 626,62€		
LOT 14 – ASCENSEUR	TK ELEVATOR	23 990,00€		
LOT 15 – REVETEMENTS DE SOLS SPORTIF	SPORTINGSOLS	127 629,62€		
LOT 16 – EQUIPEMENTS SPORTIFS	NOUANSPORT	56 903,22€		
LOT 17 – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	Estimation	195 150,55€		
LOT 18 – NETTOYAGE				
	Sous-total travaux ou acquisitions	2 908 400,24 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL PROGRAMME (HT)		**3 176 038,24 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL PROGRAMME (TTC)		**3 811 245,89 €**		

Ressources prévisionnelles de l'opération (à actualiser ultérieurement)

Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT) acquis	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR	DETR 2022 Tranche 1	120 000,00 €	120 000,00 €	3,78%
DETR 2025	DETR 2025	160 000,00 €	160 000,00 €	5,04%
FNADT				0,00%
Autres aide État	CRTE			0,00%
Autres aide État	Fonds vert à solliciter			
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental	Contrat de territoire 2017-2022	180 000,00 €	180 000,00 €	5,67%
EPCI	Fonds de concours	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	31,49%
ANS *Demande 2025*	Plan 5000 équipements	*280 000,00 €*		
Sous-total aides publiques	**Taux de financement public**	1 740 000,00 €	1 460 000,00 €	45,97%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		116 038,24 €	
	Emprunt		1 600 000,00 €	
	Crédit bail ou autres		0,00 €	
	Recettes générées par le projet		0,00 €	
	Participation du maître d'ouvrage		**1 716 038,2400 €**	**54,03%**
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			**3 176 038,24 €**	